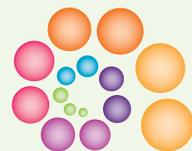


# saisir les occasions

2009-2010 Rapport annuel



oepe

ordre des éducatrices  
et des éducateurs  
de la petite enfance

« Pendant que l'Ordre continue d'évoluer et de voir le nombre de ses membres augmenter, le gouvernement provincial affirme son engagement à assurer la stabilité du système d'apprentissage et de soin qui soutient les enfants et les familles. »

**Lois Mahon, EPEI**  
présidente

---

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est un organisme d'autoréglementation de la profession formé pour protéger l'intérêt du public et se concentrer sur les normes professionnelles reliées à l'exercice de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance de même que sur la qualité des services fournis.

La fonction première de l'Ordre est de servir et de protéger l'intérêt du public. Pour cela, il doit :

- Établir les normes d'inscription pour s'assurer que seules les personnes qualifiées et compétentes sont inscrites comme membres de l'Ordre;
- Tenir un registre public des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance;
- Établir un code de déontologie et des normes d'exercice que toutes les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance sont tenus de les respecter;
- Faire enquête sur les plaintes portées par le public au sujet de la conduite de ses membres et, au besoin, discipliner les membres;
- Garantir au public que les membres de l'Ordre ont la responsabilité de donner aux enfants des soins et des services d'éducation de la petite enfance de haut calibre.



Lois Mahon, EPEI  
présidente

## Message de la présidente

### Chers membres,

« Saisir les occasions », voilà le thème du rapport annuel de cette année. Au cours de son deuxième exercice financier, qui s'est déroulé du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) a franchi l'étape de ses premiers pas pour passer à celle des années de formation. Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance savent combien les premières années de vie sont importantes pour le développement de l'enfant, et c'est la même chose dans la vie de l'organisme d'autoréglementation de leur profession.

Pendant que l'Ordre continue d'évoluer et de voir le nombre de ses membres augmenter, le gouvernement provincial affirme son engagement à assurer la stabilité du système d'apprentissage et de soin qui soutient les enfants et les familles.

**Toute l'attention que l'apprentissage et le soin des jeunes enfants a reçue du public a permis à l'Ordre d'être de plus en plus reconnu comme un intervenant clé dans son secteur et au-delà.**

L'Ordre a établi des liens avec des groupes du secteur de l'apprentissage et du soin des jeunes enfants ainsi qu'avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère de l'Éducation. Au cours de l'élaboration du nouveau programme d'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans, l'Ordre a rencontré les décideurs régulièrement pour faire en sorte que seuls les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI), qui sont responsables devant l'Ordre, puissent travailler avec le personnel enseignant dans le cadre de ce programme.

Au cours de son deuxième exercice, l'Ordre a poursuivi l'élaboration des normes éthiques et professionnelles de la profession, en consultation avec ses membres et ses parties prenantes. Ces normes seront approuvées par le biais d'un

règlement administratif et formeront le code de déontologie et les normes d'exercice des membres de l'Ordre. Le public aura ainsi l'assurance que les personnes qui exercent la profession ont la responsabilité de l'exercer avec compétence et de manière éthique.

L'Ordre a également mis sur pied, conformément à la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* (la Loi), un processus qui lui permet d'enquêter sur les plaintes qui lui sont présentées par écrit au sujet de la conduite de ses membres. Dans les cas où la compétence ou la conduite d'un membre de l'Ordre est mise en question, l'Ordre a un processus en place pour faire enquête sur la plainte et décider des mesures à prendre. Ces mesures peuvent inclure, s'il y a lieu, le renvoi des allégations devant le comité de discipline en vue de la tenue d'une audience.

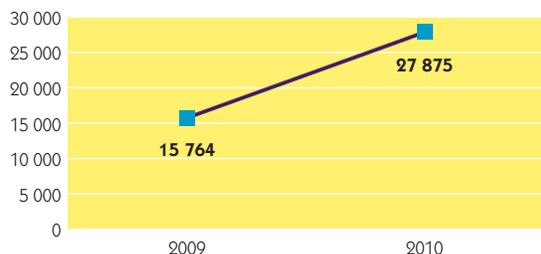
Toujours au cours de son deuxième exercice, l'Ordre a également travaillé en collaboration avec l'Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario (AFÉSEO) et l'Association of Early Childhood Educators Ontario (AECEO) à faciliter le transfert des services d'équivalence de chez elles à l'Ordre. Avec le nombre toujours grandissant de membres, maintenant plus de 27 000, l'Ordre a commencé à traiter les demandes d'inscription provenant de personnes ayant besoin d'une évaluation individuelle de leurs attestations d'études.

L'Ordre a saisi toutes sortes d'occasions, petites et grandes, au cours de son deuxième exercice. Pendant qu'il poursuit son développement, j'espère que les membres de la profession saisisseront les occasions de participer à la vie et au travail de leur organisme d'autoréglementation.

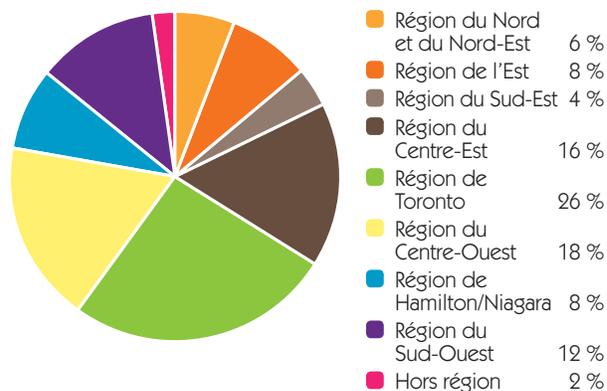
Bien à vous,

Lois Mahon, EPEI  
présidente

## Accroissement du nombre de membres (pendant le deuxième exercice financier)



## Nombre de membres par circonscription électorale/région géographique



## Rapport du vérificateur

### À l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance,

Nous avons fait la vérification du bilan de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) en date du 30 juin 2010, ainsi que celle des résultats d'exploitation, de l'état des changements de l'avoir net et de l'état de l'encaisse pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la direction de l'Ordre. Notre responsabilité était circonscrite à exprimer une opinion au sujet de ces états financiers, en fonction de notre vérification.

Notre vérification a été réalisée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que nous élaborions et réalisions une vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude. Une vérification comprend aussi un examen sous forme de tests qui vise à mettre à l'épreuve les éléments probants soutenant les montants et les

divulgations inclus dans les états financiers. Une vérification comprend aussi une évaluation des principes comptables et des estimations comptables significatives utilisés par la direction, ainsi que la présentation globale des états financiers.

À notre avis, ces états financiers représentent de façon juste, à tous les égards matériels, la situation financière de l'Ordre en date du 30 juin 2010 et les résultats de ses activités et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

### Soberman LLP

Comptables agréés, Experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada, le 20 août 2010

# État de la situation financière

Au 30 juin	2010	2009
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse et quasi-espèces	1 549 753 \$	1 283 716 \$
Débiteurs	216 557	21 919
Frais payés d'avance et divers	91 483	90 498
	1 857 793	1 396 133
<b>Équipement et obligations locatives</b>	1 259 714	1 130 898
	3 117 507 \$	2 527 031 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	298 514 \$	135 673 \$
Recettes reportées	2 491 556	2 803 088
	2 790 070	2 938 761
<b>Engagements</b>		
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net investi dans l'équipement et les obligations locatives	1 259 714	1 130 898
Actif net non affecté (insuffisance)	(932 277)	(1 542 628)
	327 437	(411 730)
	3 117 507 \$	2 527 031 \$

# État des résultats d'exploitation

Exercice terminé le 30 juin	2010	2009
<b>Recettes</b>		
Droits d'inscription et frais de dossier	4 087 143 \$	2 388 713 \$
<b>Dépenses</b>		
Salaires et avantages sociaux	1 175 896	820 629
Frais professionnels	589 286	753 100
Loyer	505 419	230 034
Services de consultation	160 132	348 843
Réunions du conseil	123 310	50 052
Messageries et frais de poste	117 096	74 834
Projets	93 581	29 445
Impression et conception graphique	91 679	132 519
Communications et marketing	87 821	54 586
Réunions des comités	46 546	12 451
Frais de carte de crédit	40 774	20 984
Frais de bureau et frais généraux	24 582	61 270
Créances douteuses	23 400	-
Frais bancaires	20 021	43 516
Fouritures informatiques	18 988	14 603
Traduction	17 840	16 129
Téléphone	16 032	17 196
Assurances	12 780	5 448
Conseil – communications/prise de contact	5 824	6 803
Matériel de bureau	5 423	16 999
Réparations et entretien	3 624	25 888
Tenue de livres	682	2 835
Amortissement	167 240	57 643
	3 347 976	2 795 807
<b>Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses</b>	<b>739 167 \$</b>	<b>(407 094) \$</b>

On peut obtenir la version complète des états financiers vérifiés auprès du bureau de la registrateur.

# Activités de l'Ordre

## Inscription et services aux membres

- L'Ordre a inscrit plus de 12 000 nouveaux membres.
- Il a lancé un tableau public des membres en ligne.
- Il a commencé à traiter directement les demandes d'inscription présentées par des postulants formés au Canada qui avaient besoin d'une évaluation individuelle de leurs attestations d'études.
- Il a mis en œuvre un système permettant aux membres actuels de l'Ordre de renouveler leur adhésion.

---

## Exercice professionnel

- L'Ordre a mené des groupes de discussion et administré un questionnaire en ligne afin de compiler les données et de terminer la phase 1 du processus d'élaboration du code de déontologie et des normes d'exercice.
- Il a analysé les données et en a fait la synthèse afin de produire l'ébauche des principes du code de déontologie et des normes d'exercice et de terminer la phase 2 du processus d'élaboration.
- Il a tenu des tables rondes partout dans la province et mis un questionnaire en ligne afin de recueillir des commentaires sur l'ébauche des principes du code de déontologie et des normes d'exercice lors de la première étape de la phase 3.

---

## Communications

- L'Ordre a publié trois numéros du Bulletin des membres : en octobre, en janvier et en juin.
- Il a distribué deux numéros du Bulletin des employeurs, l'un en novembre et l'autre en mars.
- Il a publié le premier rapport annuel de l'Ordre en mai.
- Il a tenu sa première assemblée annuelle des membres en mai.
- Il a mis son site Web à jour régulièrement pour y annoncer ses activités et y afficher des renseignements à l'intention des membres et des articles d'intérêt pour la profession; il a également envoyé des mises à jour à ses membres au moyen de publipostages électroniques.
- Il a fait 15 présentations et discours-programmes partout dans la province lors de diverses conférences et dans divers établissements d'éducation.

---

## Travail avec le gouvernement

- L'Ordre a tenu des réunions avec le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse pour faire en sorte que seuls les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits, qui sont responsables devant l'Ordre, puissent travailler en partenariat avec les enseignantes et les enseignants dans le Programme d'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans.
- Il a tenu une discussion à laquelle ont participé la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse et un groupe de 12 éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits de différentes régions de la province.
- Il a envoyé une lettre formelle à la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse pour lui faire part de ses préoccupations à l'égard des modifications proposées aux règlements pris en application de la **Loi sur les garderies**.
- Il a fait des recommandations au comité permanent de la politique sociale concernant le projet de loi 242 intitulé **Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne l'apprentissage des jeunes enfants à temps plein**, afin de permettre au projet de loi de réaliser ses objectifs et d'aider l'Ordre à satisfaire certaines exigences de la Loi sur l'éducation.

---

## Plaintes et rapports obligatoires

- L'Ordre a reçu neuf plaintes.
- Il a fait enquête sur ces plaintes sous la direction du comité des plaintes.
- Le comité des plaintes a rendu six décisions.
- L'Ordre a reçu quatre rapports obligatoires.
- Il a lancé des enquêtes se rapportant aux rapports obligatoires.

---

## Audiences

- Aucune audience n'a été tenue devant le comité de discipline ou le comité d'aptitude professionnelle.

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) a des comités statutaires et non statutaires, dont plusieurs sont formés de membres et de non-membres du conseil. Les comités statutaires sont les comités que l'Ordre est tenu de mettre sur pied conformément à la Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance (la Loi), tandis que les comités non statutaires sont des comités que le conseil peut créer selon les besoins.

## Comités statutaires

### Comité exécutif

Le comité exécutif s'est réuni en personne et par téléconférence tout au long de l'année et a continué de superviser la mise en œuvre des politiques et la gestion des affaires de l'Ordre. Dans le cadre du mandat qui lui est conféré par la Loi, le comité exécutif a reçu des rapports obligatoires et approuvé la nomination des enquêteurs. Dans le domaine de la gestion des activités de l'Ordre, le comité exécutif a examiné et contrôlé le budget annuel et le plan d'exploitation et approuvé les politiques en matière de ressources humaines et de finances. Il a également reçu et étudié les rapports de la registrateur. Il a examiné les questions à soumettre à l'attention du conseil et fait des recommandations au conseil le cas échéant.

### Comité des plaintes

Le comité des plaintes s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice financier et a rendu six décisions. Aucune des plaintes étudiées par ce comité n'a été renvoyée au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue de la tenue d'une audience.

### Comité de discipline

Au cours de l'exercice 2009-2010, aucune affaire n'a été renvoyée au comité de discipline en vue de la tenue d'une audience.

### Comité d'aptitude professionnelle

Au cours de l'exercice 2009-2010, aucune affaire n'a été renvoyée au comité d'aptitude professionnelle en vue de la tenue d'une audience.

### Comité d'appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions s'est réuni trois fois au cours de l'exercice financier. Ce comité a reçu plus d'orientation sur les exigences législatives relatives au processus d'examen et de prise de décisions à suivre dans les cas où des proposants demandent un examen de l'avis d'intention de la registrateur. Jusqu'à présent, le comité a terminé son étude d'une demande d'examen et a décidé de rendre une ordonnance exigeant que la registrateur refuse de délivrer un certificat d'inscription.

## Comités non statutaires

### Comité des inscriptions

Le comité des inscriptions a continué de participer à l'élaboration des politiques et des procédés liés à l'inscription des membres de l'Ordre, y compris l'évaluation individuelle des attestations d'études des proposants. Le travail d'élaboration des politiques a jeté les bases sur lesquelles l'Ordre a entrepris de traiter directement les demandes d'inscription provenant de personnes qui avaient besoin d'une évaluation individuelle de leurs attestations d'études.

### Comité des mises en candidature

Conformément aux règlements administratifs, le comité des mises en candidature n'a fait aucune recommandation au sujet de la nomination des membres des comités au cours de l'exercice 2009-2010.

### Comité des élections

Le comité des élections est devenu actif vers la fin de l'exercice, en vue de l'élection des membres du conseil en 2011. Vu que les élections de 2011 feront appel à un

électorat de plus de 27 000 membres de l'Ordre, ce comité a commencé à examiner les options qui permettraient d'encourager une forte participation des membres tout en assurant l'efficacité des systèmes et en tenant les coûts bas.

### Comité des normes d'exercice

Le comité des normes d'exercice a exécuté plusieurs phases du processus d'élaboration des normes que le conseil a approuvé. Au cours de la phase de collecte des données, qui s'est déroulée à l'été et à l'automne 2009, ce comité a sollicité les commentaires des membres et des parties prenantes à propos des connaissances, des compétences, des valeurs et des responsabilités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Au cours de la deuxième phase du processus, le comité a procédé à l'analyse et à la synthèse des données recueillies afin d'élaborer l'ébauche des principes du code de déontologie et des normes d'exercice. En mai 2010, le comité a recueilli des commentaires sur l'ébauche des principes dans le cadre de la première étape de la phase de validation.

# Membres du conseil



*Derrière, de gauche à droite:* Susan (Darlene) Edgar, EPEI; Nerene Virgin; Richard (Dick) Winters, EPEI; Lois Mahon, EPEI (présidente); Leslie Kopf-Johnson, EPEI; Diane Martin; Anna Baas-Anderson, EPEI. *Milieu, de gauche à droite:* Alexa (Lexi) Goring, EPEI; Younglee Ha; Theresa Kralovensky, EPEI; Heather Yeo, EPEI (vice-présidente); Eugema Ings, EPEI; Delora Deravi. *Devant, de gauche à droite:* Vera Niculena (Nici) Cole, EPEI; Linda Cottes, EPEI; Christine Forsyth; Roxanne Lambert, EPEI; Carol Crill Russell. *Absentes:* Marian Archer, EPEI; Susan Bebonang; Brigitte Berneche; Aurelia Di Santo, EPEI; Mary Gordon; Janette Pelletier.

## Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance



Le personnel de l'Ordre.

438, avenue University, bureau 1900  
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558  
Télécopieur : 416 961-8772  
Sans frais : 1 888 961-8558

[info@ordredesepe.on.ca](mailto:info@ordredesepe.on.ca)  
[www.ordredesepe.on.ca](http://www.ordredesepe.on.ca)